



# Expériences du Bénin en matière de dispositif institutionnel pour la préparation des rapports et communication des informations au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris

Bonn, du 8-9, 2022  
Wilfried BIAO MONGAZI,  
Chef Département gestion des Changements Climatiques



# Mise en place de dispositifs institutionnels

**Conformément aux dispositions relatives à l'établissement et soumission de rapports et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties, le Bénin a entrepris comme il suit de nombreuses initiatives liées à la mise en place de dispositifs institutionnels.**

## **1 / Au niveau des arrangements institutionnels :**

- L'existence d'un organe de coordination générale, à travers la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) sous tutelle du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD);**
- La mise en place d'un système national d'inventaire de GES (SNI) comprenant des équipes thématiques travaillant sur les différents secteurs d'inventaire**



- la conception d'un système MRV se basant sur :
- Des expériences acquises et des leçons apprises lors de l'élaboration des communications antérieures,
  - Des procédures de suivi-évaluation appliquées aux actions de développement au niveau national,
  - Du dispositif de mise en œuvre des CDN du Bénin et
  - Des documents de politique au niveau national.



## 2 / Par rapport au cadre procédural :



l'élaboration d'un manuel de procédure pour la préparation et la gestion des inventaires nationaux de GES qui définit :

- les méthodologies d'élaboration des inventaires de GES,
- les procédures d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ),
- les procédures d'archivage des données d'inventaire,
- les activités et échéanciers du cycle d'élaboration des inventaires de GES,
- les canevas de présentation des différents rapports (collecte données, inventaire sectoriel, rapport national),
- et des procédures d'approbation officielles.



### 3/Par rapport au cadre légale et réglementaire existant:

le Benin dispose :

- d'une loi sur les changements climatiques,
- des décrets et arrêtés de création de certaines institutions que sont :
  - la Direction Générale de l'Environnement et du Climat,
  - le Comité National sur les Changements Climatiques qui est reconnue officiellement par la loi sur les changements climatiques;
  - Le système national d'inventaire (SNI)



# ORGANISATION DU SNI-GES



Le système national d'inventaire des gaz à effet de serre est composé de:

Entité nationale principale

MCVDD (DGEC)

Responsable de l'ensemble du processus d'inventaire de GES au Bénin

Pool d'expert inventaire GES

5 experts (Energie-  
Procédé industriel-  
Agriculture- Foresterie  
et Déchet)

Dirigé par un responsable qui joue aussi le rôle d'expert sectoriel au sein du PE. Le pool apporte assistance technique à la DGEC dans la planification préparation et assurer la qualité des résultats

Équipe thématique en inventaire

Ensemble d'institution publique et privé regroupé en cinq groupes (GTE, GTPI, GTA, GTF, GTGA et GTD)

Chaque GT est dirigé par un responsable de groupe d'expert sectoriels et ou fournisseurs de données pour calcul des émissions

# Interconnexion des Bases de données



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Appui FAO, CBIT



DGEFC



ME (Dstat)



MCVDD (DGEC)



MIT (DGDI)



MAEP (DSA)



Communes  
(ANCB)



MEF (In)STAD



# Perspectives de renforcement du système MRV au Bénin

Dans le cadre du système MRV global, le Bénin envisage d'aller au-delà du SNI existant actuellement en :

- actualisant le cadre conceptuel du système MRV en tenant compte de l'existant (redéfinition du cadre conceptuel révision des dispositifs réglementaires);
- Actualisant le manuel de procédure définissant les règles de coordination, les rôles et responsabilité des différents acteurs du nouveau système
- Actualisant le manuel de procédure sur l'AQ/CQ des inventaires des GES, de l'atténuation des GES et du besoin et de soutien;
- Actualisant le système d'archivage/stockage des données;





## Perspectives de renforcement du système MRV au Bénin (suite)

En :

- Renforçant les capacités techniques des différents acteurs du système pour les rendre capables d'assurer leurs rôles et responsabilités et en établissant des règles de coordination pour le système à différents niveaux;
- Renforçant la capacité des acteurs du système sur l'évaluation et la vérification des émissions de GES, de l'atténuation et du soutien reçu
- Renforçant les capacités techniques des différents acteurs du système sur la nécessité d'une transparence accrue dans le suivi et la communication des activités d'atténuation et adaptation au niveau institutionnel.
- Procédant à une digitalisation du système de gestion de données et informations en coordination avec le projet CBIT.



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MERCI

